

Présentation

En 2006, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 254 000. 26,4 % des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 13,5 % à Paris. Les principales académies en province sont Lille, Lyon et Toulouse qui accueillent à elles trois 18,6 % des étudiants. Les académies les plus petites sont la Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,6 % des effectifs totaux. En 2006, les effectifs dans l'ensemble de l'enseignement supérieur diminuent de 1,3 % par rapport à 2005. Cette baisse est quasi générale sur le territoire puisqu'elle affecte 22 des 26 académies de métropole. Les plus fortes chutes concernent les académies de Besançon (- 4,0 %), Grenoble (- 2,8 %), Montpellier (- 2,6 %) et Orléans-Tours (- 2,3 %). À Paris, la baisse est proche de la moyenne nationale (- 1,2 %). Le poids de cette académie continue donc de stagner autour de 13,5 % comme depuis 2002. À l'inverse, les effectifs progressent dans quatre académies : la Corse (+ 2,1 %), Lyon (+ 0,8 %), Bordeaux (+ 0,2 %) et Strasbourg (+ 0,2 %). Dans les DOM, la croissance des effectifs dans les académies de Guyane (+ 7,0 %) et de Martinique (+ 3,3 %) compense les baisses en Guadeloupe (- 2,6 %) et à la Réunion (- 2,1 %). Au final, les effectifs se stabilisent dans ces académies et leur part dans l'ensemble des académies de France métropolitaine et des DOM se maintient à 1,6 %.

Les différentes académies présentent des structures très différentes selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 % contre 10 % pour la moyenne en métropole), compensant dans deux d'entre elles (Amiens et Reims) la faiblesse des effectifs à l'université (51 % et 54 % contre 62 % en moyenne). À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg, Montpellier, Corse), la part de l'université est supérieure à 70 % (contre 62 % pour la moyenne en métropole) et celle des autres formations, des écoles de commerce ou d'ingénieurs inférieure à la moyenne nationale. À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, les écoles de commerce et les autres formations. Les deux autres académies d'Île-de-France ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant alors qu'il est faible à Versailles au profit des CPGE et des écoles de commerce ou d'ingénieurs. La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 60 % et 64 %). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole sauf pour la Guyane où en revanche, la part des étudiants en IUFM est bien supérieure à la moyenne (17 % contre 3 % pour la France entière et les DOM).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous ceux inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2006-2007

Académies	Universités			IUFM	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2006/2007 2005/2006
	Ensemble	hors IUT	IUT								
Aix-Marseille	70 118	66 041	4 077	3 389	9 815	3 054	2 414	3 728	9 735	101 242	-1,8
Amiens	20 916	18 157	2 759	2 043	5 891	1 081	3 180	1 070	8 742	40 814	-0,8
Besançon	19 829	17 517	2 312	1 410	4 626	861	2 516	379	5 020	32 125	-4,0
Bordeaux	70 370	65 239	5 131	3 366	10 280	2 723	3 600	5 057	10 113	103 456	0,2
Caen	25 102	22 325	2 777	1 464	4 684	1 155	1 195	698	3 941	37 442	-0,4
Clermont-Ferrand	27 180	24 511	2 669	1 466	4 819	1 290	2 137	1 088	5 381	42 155	-1,2
Corse	3 932	3 563	369	302	463	91	-	84	595	5 467	2,1
Créteil	83 580	75 663	7 917	4 387	11 947	3 075	4 400	1 258	16 667	124 607	-2,0
Dijon	26 167	23 541	2 626	1 666	5 340	1 516	1 600	1 952	4 178	41 429	-0,9
Grenoble	52 634	45 315	7 319	2 217	10 141	2 515	5 099	3 206	12 699	83 596	-2,8
Lille	94 612	86 643	7 969	6 291	18 407	5 128	7 884	4 304	19 740	153 830	-2,2
Limoges	14 317	12 663	1 654	765	3 214	485	1 068	144	2 554	21 937	-1,7
Lyon	93 477	86 699	6 778	4 242	11 597	5 186	10 734	7 066	20 877	152 490	0,8
Montpellier	62 845	58 909	3 936	2 931	9 901	2 161	2 412	3 059	8 204	90 283	-2,6
Nancy-Metz	49 061	43 778	5 283	2 736	8 420	2 251	5 779	1 157	12 133	76 713	-2,0
Nantes	58 176	52 569	5 607	3 153	14 823	3 680	7 068	2 969	17 830	106 708	-1,5
Nice	34 613	30 904	3 709	2 077	5 073	2 245	1 482	4 064	4 515	53 032	-2,1
Orléans-Tours	37 177	32 769	4 408	2 536	7 831	2 214	2 165	1 014	6 257	57 159	-2,3
Paris	165 380	163 231	2 149	4 714	15 509	14 264	8 784	18 919	77 292	303 991	-1,2
Poitiers	31 091	27 901	3 190	1 724	5 348	1 220	1 539	2 064	3 718	45 857	-1,5
Reims	21 051	17 978	3 073	1 565	5 413	1 186	2 094	4 243	5 173	39 101	-1,2
Rennes	67 742	61 076	6 666	2 842	13 053	3 473	6 407	1 861	14 510	108 321	-1,7
Rouen	29 821	25 978	3 843	2 092	5 482	1 339	3 201	2 841	5 507	50 073	-1,6
Strasbourg	48 277	44 465	3 812	2 378	6 016	2 231	2 655	432	6 735	67 404	0,2
Toulouse	71 332	65 078	6 254	3 089	10 274	3 389	8 190	3 662	16 331	113 087	-0,9
Versailles	97 894	91 089	6 805	6 644	13 328	7 164	11 211	10 777	19 159	165 500	-0,2
France métro.	1 376 694	1 263 602	113 092	71 489	221 695	74 977	108 814	87 096	317 606	2 217 819	-1,3
Guadeloupe	4 937	4 831	106	495	1 667	336	-	-	784	8 219	-2,6
Guyane	1 591	1 483	108	448	265	18	-	-	243	2 565	7,0
Martinique	5 376	5 306	70	519	1 791	340	-	92	845	8 963	3,3
La Réunion	10 579	10 186	393	1 210	2 911	489	32	145	1 486	16 820	-2,1
France métro. + DOM	1 399 177	1 285 408	113 769	74 161	228 329	76 160	108 846	87 333	320 964	2 254 386	-1,3

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique "Définitions".

(2) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, Écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

Pour les écoles sociales et les facultés privées, données 2002.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.